

Conseillers en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

OBJET :BUDGET ZAC
COM'PTE FINANCIER
UNIQUE
EXERCICE 2025

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

DELIBERATION N°2026-36**PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt huit avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier MEHL

Présents : MM. Didier MEHL, Jean-Lou PAILHES, Christophe MARIJON, Delphine PERROT, André DELEAGE, Bérangère RAMAUX, Jean de BAGLION, Serge VINARD, Sandra AUDIGIER MARSY, Emmanuel CHAILAN, Jérôme FONT, Vincent FARGIER, Aurélie COMTE, Isabelle LAURENT ROUX, Karine LEFEBVRE, Charlotte ROUGIER, Sylvie DUBOIS, Patrick ROTGER, Sophie COLBEAU, Marie FARGIER

Excusés : MM, Marie-Jeanne COSSE, Christophe VIGNE, Klara HOZNEK

Procurations : MM Marie-Jeanne COSSE à Christophe MARIJON, Christophe VIGNE à Sylvie DUBOIS, Klara HOZNEK à André DELEAGE

Absents non excusés : MM.

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Karine Lefebvre a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Lou PAILHES élu par l'assemblée délibérante, présente le compte administratif de l'exercice deux mille vingt-cinq, dressé par le Comptable Publique, lequel peut se résumer ainsi :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	OU DEFICIT	OU EXCEDENT	OU DEFICIT	OU EXCEDENT	OU DEFICIT	OU EXCEDENT
Résultats Reportés N-1		103 519.24	900 210.77		900 210.77	103 519.24
Opérations de l'exercice 2025	43 615.00	43 615.50	43 615.00	-	87 230.00	43 615.50
Totaux	43 615.00	147 135.74	943 825.77	-	987 440.77	147 134.74
Résultat de clôture		103 519.74	943 825.77		840 306.03	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-12 et L2121-31,
Vu le compte financier unique 2025 dressé conjointement par le comptable public et l'ordonnateur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés
APPROUVE le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget ZAC tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 28 avril 2026

Didier MEHL
Maire de Villeneuve de Berg

